



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt le sept octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2021-32

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEVELOPPEMENT D' ACTIONS D' EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET D' ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR L' ANNEE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 23 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 25

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick MERLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-32-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération N°CC-2019-109 du jeudi 20 juin 2019 approuvant le projet d'établissement du conservatoire intercommunal de musique pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2021, et plus particulièrement :

- l'axe 2 : le renforcement des liens avec l'Éducation Nationale et le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics,
- l'axe 4 : l'ouverture à des espaces d'expression « participatifs » où création et innovation pédagogique se rencontrent,
- l'axe 5 : l'inscription dans l'élan de coopération qui anime les acteurs culturels du territoire.

Considérant, l'appel à projets de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - 2022,

Considérant, l'appel à projets 2022 en direction des établissements d'enseignement artistique dans le cadre du dispositif départemental en faveur de la culture du conseil départemental de Vaucluse,

Considérant, la politique de financements du conseil départemental de Vaucluse au titre notamment de son Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2020-2025,

Considérant, le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, au titre de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement artistique proposées pour 2022 et qui répond notamment aux objectifs de l'appel à projets de la DRAC et du Conseil départemental de Vaucluse et leur plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

- **Action 1 : « PROJET AVEC L'ARTISTE MARTIN MEY ET LE MINIMUM ENSEMBLE »**

Il s'agit d'un projet de création et réalisation musicale par l'artiste Martin Mey et l'ensemble minimum ensemble, en lien avec l'Education Nationale, à savoir les élèves des classes artistiques du collège de la Cité Scolaire d'Apt (classes CHAM de 6^{ème} à la 3^{ème}) et l'Atelier Amadeus, maîtrise de chant – option au collège privée Jeanne d'Arc d'Apt. Ce projet ouvre à la découverte de nouvelles esthétiques musicales avec cet artiste en résidence au conservatoire de musique. Les objectifs sont :

- L'apprentissage et la découverte de la création musicale participative ;
- Le croisement des publics et des élèves autour d'un projet commun, d'ateliers et concerts/diffusion ;
- Le développement de la curiosité, l'échange, la formation des élèves et des groupes autour d'un axe pédagogique, le chant et la polyphonie étant au cœur de l'écriture musicale et des recherches de Martin Mey.

Le budget prévisionnel de cette action est de 6 000 €.

Plan de financement de l'action 1			
Dépenses :		Recettes :	
10 interventions de l'artiste Martin Mey au conservatoire	2 500 €	Etat DRAC PACA	1 500 €
Concert/diffusion du projet avec Martin Mey et le Minimum Ensemble et les élèves des classes artistiques et atelier Amadeus (partenariat Education Nationale)	2 500 €	CC Pays Apt Luberon	2 500 €
Technique	1 000 €	CD84	2 000 €
Total	6 000 €	Total	6 000 €

- **Action 2 : « STAGE SACRÉ MOYEN-ÂGE I »**

Le Conservatoire s'associe avec l'Association Culture et Orgue ainsi que le Musée d'Apt pour appréhender différents éléments musicaux du Moyen-âge avec des spécialistes et artistes Witisa (chant médiéval), afin de mieux comprendre le patrimoine musical Aptésien reconnu au travers des manuscrits d'Apt.

Les objectifs de cette action :

- Mettre en regard des caractéristiques de la musique savante médiévale avec des éléments musicaux d'univers différents (modalité, rythmique, ornementation, création).
- Réinvestir dans son jeu instrumental les apports de la musique vocale qui est à son origine.

Dans le cadre de cette action, un stage avec les artistes Witisa, les enseignantes du conservatoire de multi-clavier (orgue, clavecin) et de flûte à bec, sera proposé aux élèves du collège de la cité Scolaire et du Conservatoire de Musique au cours de l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-32-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Le budget prévisionnel de cette action liée au stage est de 1 500 €.

Plan de financement de l'action 2			
Dépenses :		Recettes :	
Coût du stage (2 x 2 jours)	1 500 €	Etat DRAC PACA	1 200 €
		CC Pays Apt Luberon	300 €
Total	1 500 €	Total	1 500 €

- **Action 3 : « MARELLE – Que le corps module - PROJET avec Benjamin DUPE »**

Ce projet invitera Benjamin Dupé, artiste en Résidence sur le territoire de la CCPAL pour la création innovante d'une pièce de concert dansée, pour quinze à vingt enfants de 8 à 12 ans ; une expérience sociale, sonore et corporelle itinérante.

Marelle / que les corps modulent ! est une proposition dans laquelle les enfants sont à la fois les danseurs et les musiciens du projet. Ils sont autant le corps de ballet que l'orchestre interprète de la partition.

Le budget prévisionnel de cette action est de 17 300 €.

Plan de financement de l'action 3			
Dépenses :		Recettes :	
Pré production	6 500 €	Etat DRAC PACA	12 300 €
Ateliers	8 100 €	CC Pays Apt Luberon	2 000 €
Répétitions	1 000 €	CD84	3 000 €
Diffusion spectacle	0 €		
Hébergement	1 700 €		
Total	17 300 €	Total	17 300 €

- **Action 4 : « Orchestre à l'Ecole Henri Bosco à Apt »**

Le Conservatoire propose en partenariat avec l'Education nationale le projet innovant et original d'un orchestre à l'Ecole (OAE) mêlant voix/percussions/nouvelles technologies. Cet OAE, intitulé « Collectif Koutoufla » s'est développé au sein de l'Ecole Henri Bosco à APT. Il regroupe 32 élèves de classes de CM1 et CM2 pour 2 heures de pratique par semaine au conservatoire et encadré par 4 enseignants du conservatoire.

Cette classe d'orchestre à l'Ecole constitue, en tant que lieu de pratiques renforcées dans le domaine instrumental, vocal et des nouvelles technologies au sein de l'école où elle est implantée, un élément moteur pour le développement de la vie musicale dans l'établissement, grâce à la contribution conjointe des compétences pédagogiques complémentaires des enseignants de l'Education Nationale et du Conservatoire. Le budget prévisionnel de cette action est de 5 130 € pour les frais en personnel enseignant du conservatoire. Les instruments et accessoires nécessaires au fonctionnement de cet OAE ont été acquis grâce au fonds de dotation Mommessin - Berger.

Plan de financement de l'action 4			
Dépenses :		Recettes :	
Interventions de 4 enseignants du conservatoire : 2h/semaine pendant : 33 semaines	5 130 €	CD84	2 000 €
		CC Pays Apt Luberon	3 130 €
Total	5 130 €	Total	5 130 €

Considérant, le plan de financement synthétique pour l'ensemble de ces 4 actions :

Budget prévisionnel pour l'ensemble des actions 2022			
Dépenses :		Recettes :	
Action 1 : « PROJET AVEC L'ARTISTE MARTIN MEY ET LE MINIMUM ENSEMBLE	6 000 €	Etat DRAC PACA	15 000 € 50,12%
Action 2 : « STAGE SACRÉ MOYEN-ÂGE ! »	1 500 €	Conseil départemental de Vaucluse	7 000 € 23,39%
Action 3 : « MARELLE – Que le corps module - PROJET avec Benjamin DUPE »	17 300 €	CC Pays Apt Luberon	7 930 € 26,49%
Action 4 : « Orchestre à l'Ecole Henri Bosco à Apt »	5 130 €		
Total	29 930 €	Total	29 930 €

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-32-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Considérant, les avis favorables sur ces 4 actions du conseil d'établissement du conservatoire en date du 07 juin 2021 et de la Commission « Enseignement artistique, éducation et action culturelle » en date du 15 juin 2021,

Considérant, que le montant de ce programme d'actions sera proposé au budget principal de fonctionnement 2022 de la CCPAL,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver ces actions, leur plan de financement et pour solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 24 voix pour et 1 abstention,

Approuve, le programme d'actions du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, au titre de l'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement artistique proposé pour 2022 et qui répond aux objectifs de l'appel à projets de la DRAC et du Conseil départemental de Vaucluse, à savoir :

- Action 1 : « PROJET AVEC L'ARTISTE MARTIN MEY ET LE MINIMUM ENSEMBLE »
- Action 2 : « STAGE SACRÉ MOYEN-ÂGE ! »
- Action 3 : « MARELLE – Que le corps module - PROJET avec Benjamin DUPÉ »
- Action 4 : « Orchestre à l'Ecole Henri Bosco à Apt »

Approuve, les plans de financement prévisionnels de ces actions et la synthèse 2022, tels que présentés ci-dessus.

Sollicite, une subvention de la DRAC de 15 000 €, soit 50,12% et une subvention du Conseil départemental à hauteur de 7 000 €, soit 23,39 %.

Dit que le montant de ce programme d'actions sera inscrit au budget principal de fonctionnement 2022 de la CCPAL – Conservatoire.

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211007-B-2021-32-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021